

**RÉSULTATS DES VOTES**

<b>Signification des abréviations et des symboles</b>	
+	adopté
-	rejeté
↓	caduc
R	retiré
AN (... , ... , ...)	vote par appel nominal (voix pour, voix contre, abstentions)
VE (... , ... , ...)	vote électronique (voix pour, voix contre, abstentions)
div	vote par division
vs	vote séparé
am	amendement
AC	amendement de compromis
PC	partie correspondante
S	amendement suppressif
=	amendements identiques
§	paragraphe
art	article
cons	considérant
PR	proposition de résolution
PRC	proposition de résolution commune
1/20	seuil bas (1/20 des députés)
1/10	seuil moyen (1/10 des députés)
1/5	seuil élevé (1/5 des députés)
SEC	vote au scrutin secret

## SOMMAIRE

1. Composition numérique des commissions permanentes.....	3
2. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Jan Gregor.....	3
3. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Marek Opiola.....	3
4. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Mihails Kozlovs.....	3
5. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Jorg Kristijan Petrovič.....	4
6. Agence européenne des médicaments ***I.....	4
7. Objection formulée conformément à l'article 111, paragraphe 3, du règlement: Détermination des cas dans lesquels des données d'identité peuvent être considérées comme identiques ou similaires aux fins de la détection d'identités multiples conformément au règlement (UE) 2019/817.....	4
8. Objection formulée conformément à l'article 111, paragraphe 3, du règlement: Détermination des cas dans lesquels des données d'identité peuvent être considérées comme identiques ou similaires aux fins de la détection d'identités multiples conformément au règlement (UE) 2019/818.....	5
9. Violations des libertés fondamentales à Hong Kong.....	5
10. Situation au Kazakhstan.....	6
11. Crise politique au Soudan.....	7
12. Législation sur les services numériques ***I.....	9
13. Protection des animaux pendant le transport.....	17

## 1. Composition numérique des commissions permanentes

Proposition de décision: B9-0063/2022

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de décision B9-0063/2022 (Conférence des présidents)			
Proposition de décision (ensemble du texte)	AN	+	673, 16, 5

## 2. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Jan Gregor

Rapport: Ryszard Czarnecki (A9-0002/2022) (Vote au scrutin secret (article 191, paragraphe 1, du règlement))

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Nomination de Jan Gregor	SEC	+	656, 22, 16

## 3. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Marek Opióła

Rapport: Claudiu Manda (A9-0004/2022) (Vote au scrutin secret (article 191, paragraphe 1, du règlement))

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Nomination de Marek Opióła	SEC	-	151, 534, 9

## 4. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Mihails Kozlovs

Rapport: Tomáš Zdechovský (A9-0003/2022) (Vote au scrutin secret (article 191, paragraphe 1, du règlement))

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Nomination de Mihails Kozlovs	SEC	+	630, 45, 19

## 5. Nomination d'un membre de la Cour des comptes - Jorg Kristijan Petrovič

Rapport: Olivier Chastel (A9-0005/2022) (Vote au scrutin secret (article 191, paragraphe 1, du règlement))

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Nomination de Jorg Kristijan Petrovič	SEC	+	487, 196, 11

## 6. Agence européenne des médicaments \*\*\*I

Rapport: Nicolás González Casares (A9-0216/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Accord provisoire					
Accord provisoire	156	commission	AN	+	655, 31, 8

## 7. Objection formulée conformément à l'article 111, paragraphe 3, du règlement: Détermination des cas dans lesquels des données d'identité peuvent être considérées comme identiques ou similaires aux fins de la détection d'identités multiples conformément au règlement (UE) 2019/817

Proposition de résolution: B9-0061/2022 (Majorité des membres qui composent le Parlement requise)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution B9-0061/2022 (commission LIBE)			
Proposition de résolution (ensemble du texte)	AN	+	353, 336, 4

**8. Objection formulée conformément à l'article 111, paragraphe 3, du règlement: Détermination des cas dans lesquels des données d'identité peuvent être considérées comme identiques ou similaires aux fins de la détection d'identités multiples conformément au règlement (UE) 2019/818**

*Proposition de résolution: B9-0062/2022 (Majorité des membres qui composent le Parlement requise)*

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution B9-0062/2022 (commission LIBE)			
Proposition de résolution (ensemble du texte)	AN	+	355, 334, 4

**9. Violations des libertés fondamentales à Hong Kong**

*Propositions de résolution: B9-0066/2022, B9-0067/2022, B9-0071/2022, B9-0073/2022, B9-0075/2022, B9-0076/2022*

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0067/2022 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, députés)					
§ 14	1	The Left	AN	+	557, 94, 29
§ 17	2	The Left	AN	-	70, 585, 25
§ 18	3	ECR	AN	-	242, 387, 50
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	585, 46, 41
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0066/2022		The Left	AN	↓	
B9-0067/2022		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0071/2022		Renew	AN	↓	
B9-0073/2022		S&D	AN	↓	
B9-0075/2022		ECR	AN	↓	
B9-0076/2022		PPE	AN	↓	

## 10. Situation au Kazakhstan

Propositions de résolution: B9-0064/2022, B9-0065/2022, B9-0072/2022, B9-0074/2022, B9-0077/2022, B9-0079/2022

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0065/2022 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, députés)					
§ 26	2	ECR	AN	-	296, 328, 55
Considérant G	1	ECR	AN	-	79, 478, 122
§ 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	623, 17, 36
			2/AN	+	538, 99, 39
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	589, 35, 47
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0064/2022		The Left	AN	↓	
B9-0065/2022		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0072/2022		Renew	AN	↓	
B9-0074/2022		S&D	AN	↓	
B9-0077/2022		ECR	AN	↓	
B9-0079/2022		PPE	AN	↓	

*Demandes de votes par division*

ECR:

§ 18

1ère partie

ensemble du texte à l'exclusion des termes: "se coordonner et à agir rapidement pour délivrer des visas aux défenseurs des droits de l'homme menacés et qui doivent quitter temporairement le Kazakhstan pour se protéger;"

2ème partie

ces termes

## 11. Crise politique au Soudan

Propositions de résolution: B9-0068/2022, B9-0069/2022, B9-0070/2022, B9-0078/2022, B9-0080/2022, B9-0081/2022, B9-0082/2022

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0068/2022 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left, députés)					
§ 12	§	texte original	div		
			1/AN	+	626, 29, 42
			2/AN	+	619, 49, 29
§ 15	§	texte original	div		
			1/AN	+	383, 306, 8
			2/AN	+	383, 274, 40
			3/AN	+	486, 206, 5
			4/AN	+	383, 243, 71
§ 16	§	texte original	AN	+	394, 261, 42
§ 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	638, 8, 49
			2/AN	+	540, 125, 32
Après le § 19	1	PPE	AN	+	432, 164, 101
	2	PPE	AN	+	475, 172, 50
	3	PPE	AN	+	683, 4, 10
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	629, 30, 31
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0068/2022		The Left	AN	↓	
B9-0069/2022		ID	AN	↓	
B9-0070/2022		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0078/2022		Renew	AN	↓	
B9-0080/2022		S&D	AN	↓	
B9-0081/2022		ECR	AN	↓	
B9-0082/2022		PPE	AN	↓	

*Demandes de vote séparé*  
ECR: §§ 15, 16

*Demandes de votes par division*

The Left:

§ 12

*1ère partie* "invite le Soudan à dénoncer les efforts déployés par l'armée soudanaise pour conserver la propriété et le contrôle des industries et entreprises stratégiques, inversant ainsi le processus de réforme; invite la Commission à mettre en place des mécanismes approfondis de diligence raisonnable en ce qui concerne les relations avec ces secteurs"

*2ème partie* "et à faire pleinement usage, le cas échéant, des dispositions du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme à l'encontre des personnes;"

ECR:

§ 18

*1ère partie* "invite la délégation de l'Union au Soudan et les représentations des États membres dans le pays à appliquer pleinement les orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme, notamment en demandant des visites dans les prisons, en observant les procès, en publiant des déclarations publiques et en saisissant les autorités à tous les niveaux,"

*2ème partie* "ainsi qu'à délivrer des visas d'urgence lorsque la situation le justifie;"

ID:

§ 15

*1ère partie* "se dit préoccupé par le fait que la coopération entre l'Union européenne et le Soudan en matière de migration est utilisée par le régime militaire comme une excuse pour renforcer sa capacité de contrôle et de répression, parce qu'elle lui permet par exemple de renforçant ses capacités de surveillance, y compris aux frontières,"

*2ème partie* "et de recevoir des équipements;"

*3ème partie* "invite, dès lors, l'Union européenne à veiller à la transparence la plus totale des projets auxquels participe le Soudan dans le domaine de la sécurité, transparence qui doit s'appliquer à toutes les activités prévues et à tous les bénéficiaires de financements européens ou des États membres;"

*4ème partie* "souligne la nécessité d'examiner en permanence l'approche de l'Union en matière de migration, de développement durable, d'aide humanitaire et de bonne gouvernance, tout en renforçant la société civile et en encourageant les réformes démocratiques en vue d'un développement politique inclusif au Soudan;"

*Divers*

Tom Vandenkendelaere a retiré son soutien de la proposition de résolution commune RC-B9-0068/2022.

## 12. Législation sur les services numériques \*\*\*I

Rapport: Christel Schaldemose (A9-0356/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements de la commission compétente - vote en bloc	1-7, 9-18, 20-23, 25-37, 39-49, 51-105, 107-126, 128-133, 139-151, 153-162, 164-183, 186-201, 203-206, 208-220, 222-243, 255-273, 275-287, 291, 293-329, 331-395, 397-412, 414-418, 421, 423-457	commission	AN	+	612, 47, 33
Amendements à l'article 1					
Après l'article 1	106	commission	div		
			1/AN	+	678, 9, 5
			2/AN	+	550, 128, 13
Amendements à l'article 2					
§ 1, après le point h	494	ECR	AN	-	145, 539, 8
Amendements à l'article 3					
§ 3	522S	commission LIBE	AN	-	146, 524, 22
	127	commission	AN	+	653, 21, 18
Amendements à l'article 4					
§ 2	523	commission LIBE	AN	-	170, 508, 14
	134	commission	AN	+	647, 27, 18
Amendements à l'article 5					
§ 2	545	The Left	AN	-	103, 570, 19
§ 3	490	ID	AN	-	90, 588, 12
	135	commission	AN	+	668, 18, 6
§ 4	524	commission LIBE	AN	-	168, 509, 15
	136	commission	AN	+	650, 24, 18

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements à l'article 6					
Article 6	546S	The Left	AN	-	168, 521, 3
	137-138	commission	AN	+	639, 41, 12
Après le § 1	540	commission LIBE	div		
			1/AN	-	242, 434, 16
			2/AN	-	163, 487, 42
Amendements à l'article 7					
Après le § 1	520	commission LIBE	AN	+	393, 284, 15
Amendements à l'article 8					
§ 1	525	commission LIBE	AN	-	187, 482, 23
Après le § 1	526	commission LIBE	AN	-	221, 443, 28
§ 2, point b	527	commission LIBE	AN	-	190, 446, 56
§ 1, après le point b	528	commission LIBE	AN	-	190, 446, 56
	529	commission LIBE	AN	-	187, 449, 56
§ 1, après le point c	152	commission	AN	+	569, 50, 73
§ 1, après l'alinéa 1	530	commission LIBE	AN	-	173, 430, 89
Amendements à l'article 9					
§ 1	531	commission LIBE	AN	-	171, 487, 34
§ 2, avant le point a	532	commission LIBE	AN	-	195, 462, 35
	533	commission LIBE	AN	-	196, 463, 33
§ 1, point a, après le premier tiret	163	commission	AN	+	617, 33, 41
	534	commission LIBE	AN	↓	

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Après le § 4	535	commission LIBE	AN	-	186, 436, 70
	536	commission LIBE	AN	-	328, 335, 29
Amendements à l'article 11					
Après le § 1	495	ECR	AN	-	149, 525, 18
Après le § 5	477	commission ITRE	AN	+	375, 313, 4
	184	commission	AN	↓	
Amendements à l'article 12					
§ 1	513	députés	div		
			1/AN	+	460, 213, 17
			2/AN	+	436, 214, 40
			3/AN	+	359, 259, 72
	185	commission	AN	↓	
Après le § 2	537	commission LIBE	AN	-	187, 491, 13
	538	commission LIBE	AN	+	441, 237, 14
	491	ID	AN	↓	
	539	commission LIBE	AN	+	464, 223, 5
Amendements à l'article 13					
Après l'article 13	202	commission	AN	+	524, 157, 11
	514	députés	AN	-	308, 309, 72
	547	The Left	AN	-	187, 482, 23

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements à l'article 14					
§ 2, point c	459S	Verts/ALE	AN	-	169, 504, 19
Après le § 3	207	commission	AN	+	493, 131, 67
Après le § 5	460	Verts/ALE	AN	-	191, 467, 34
§ 6	515	députés	AN	-	180, 462, 47
Après le § 6	478	commission ITRE	AN	-	314, 372, 6
	484= 548=	députés The Left	AN	-	163, 487, 42
Amendements à l'article 15					
Après le § 4	479	commission ITRE	AN	-	311, 373, 8
Après l'article 15	480	commission ITRE	AN	-	306, 375, 10
Amendements à l'article 16					
§ 1	221	commission	AN	+	535, 146, 11
	461	Verts/ALE	AN	↓	
	550	The Left	AN	↓	
Après le § 1	462	Verts/ALE	AN	↓	
	549	The Left	AN	-	215, 458, 19
Amendements à l'article 19					
Article 19	492S	ID	AN	-	95, 591, 4
	244-254	commission	AN	+	597, 72, 22
§ 2, point b	516	députés	AN	-	307, 367, 18
	551	The Left	AN	-	148, 513, 31
Amendements à l'article 22					
§ 1, après le point f	552	The Left	AN	-	241, 434, 17
Après l'article 22	463	Verts/ALE	AN	-	320, 361, 11
	553	The Left	AN	-	105, 557, 30
	274	commission	AN	+	646, 4, 41

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements à l'article 24					
§ 1, partie introductive	554	The Left	AN	-	195, 475, 22
Après le § 1	499	députés	AN	+	329, 303, 60
	288	commission	div		
			1/AN	↓	
			2/AN	↓	
	500	députés	AN	+	410, 273, 9
	289	commission	AN	↓	
	555	The Left	AN	-	204, 447, 41
Après l'article 24	464	Verts/ALE	AN	-	197, 480, 15
	290	commission	div		
			1/AN	+	671, 17, 4
			2/AN	+	526, 162, 4
	521	commission LIBE	AN	-	306, 352, 34
Amendements à l'article 25					
§ 1	292	commission	AN	+	530, 148, 14
	465	Verts/ALE	AN	↓	
Après l'article 25	466	Verts/ALE	AN	-	277, 397, 18
Amendements à l'article 27					
Après l'article 27	467	Verts/ALE	AN	-	167, 509, 16
Amendements à l'article 29					
§ 1	330	commission	AN	+	628, 55, 9
	556	The Left	AN	↓	
Après le § 2	468	Verts/ALE	AN	-	236, 445, 11
	541	commission LIBE	AN	-	211, 444, 37
Après l'article	481	commission	div		

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
29		ITRE	1/AN	-	234, 445, 13
			2/AN	-	147, 529, 16
Amendements à l'article 33					
Après l'article 33	469	Verts/ALE	AN	-	194, 486, 12
	559	The Left	AN	-	184, 496, 11
Amendements à l'article 34					
Après l'article 34	470	Verts/ALE	AN	-	161, 497, 33
Amendements à l'article 35					
Après l'article 35	471	Verts/ALE	AN	-	124, 557, 9
Amendements à l'article 40					
Après le § 4	496	ECR	AN	-	154, 524, 13
Amendements à l'article 42					
§ 3	560	The Left	AN	-	124, 547, 20
Amendements à l'article 43					
§ 1	497	ECR	AN	-	127, 529, 35
	396	commission	AN	+	633, 15, 43
Amendements à l'article 47					
Article 47	561	The Left	AN	-	79, 601, 9
	413	commission	AN	+	671, 6, 11
Amendements à l'article 48					
§ 3	419S	commission	AN	+	611, 68, 10
	562PC	The Left	AN	↓	
§ 5	420= 562PC=	commission The Left	AN	+	660, 14, 15
§ 6	562PC	The Left	AN	-	96, 585, 8
	422	commission	AN	+	592, 84, 13
Amendements à l'article 50					
§ 1	563	The Left	AN	-	81, 594, 14

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Après l'article 50	472	Verts/ALE	AN	-	159, 522, 6
Amendements à l'article 73					
§ 4	473	Verts/ALE	AN	-	158, 523, 8
Amendements aux considérants					
Considérant 9	8	commission	div		
			1/AN	+	681, 4, 4
			2/AN	+	552, 123, 13
Après le considérant 12	485	ID	AN	-	151, 527, 11
Considérant 13	474	commission ITRE	AN	-	300, 379, 10
Après le considérant 15	542	The Left	AN	-	125, 543, 21
Considérant 22	509	députés	AN	-	229, 427, 31
	19	commission	AN	+	652, 28, 11
Après le considérant 23	486	ID	AN	-	90, 592, 7
Considérant 25	519	commission LIBE	AN	-	235, 437, 19
Considérant 26	510	députés	AN	-	214, 421, 54
Après le considérant 27	24	commission	div		
			1/AN	+	647, 36, 8
			2/AN	+	339, 298, 54
Considérant 28	517	commission LIBE	AN	+	355, 325, 11
Considérant 31	518	commission LIBE	AN	-	234, 385, 72
Considérant 38	493	ECR	AN	-	156, 530, 5
	511	députés	div		
			1/AN	-	316, 332, 41
			2/AN	-	219, 415, 55

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
	38	commission	AN	+	668, 17, 6
	487	ID	AN	-	155, 527, 7
Après le considérant 38	488	ID	AN	-	102, 580, 7
Après le considérant 39	512	députés	AN	+	334, 316, 38
Considérant 46	489S	ID	AN	-	97, 585, 6
	50	commission	AN	+	606, 66, 19
	482	députés	AN	-	254, 398, 38
Après le considérant 50	458	Verts/ALE	AN	-	212, 468, 11
Après le considérant 52	498	députés	AN	+	336, 302, 53
Considérant 64	543	The Left	AN	-	306, 374, 11
Après le considérant 65	475	commission ITRE	AN	-	193, 485, 13
	476	commission ITRE	AN	-	216, 463, 12
Après le considérant 106	483= 544=	députés The Left	AN	-	209, 441, 41
Proposition de la Commission			AN	+	530, 78, 80

*Demandes de vote séparé*

The Left: amendements 152, 221, 292  
députés: amendements 202, 207

*Demandes de votes par division*

The Left:  
amendement 290

*1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "Les exigences énoncées au paragraphe 2 sont sans préjudice des règles relatives à la protection des secrets d'affaires et des droits de propriété intellectuelle."

*2ème partie* ces termes

ECR:  
amendement 481

*1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "données et" et du paragraphe 1

*2ème partie* ces termes

amendement 511

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "Cela signifie que les fournisseurs de services intermédiaires devraient accorder la plus grande attention aux règles pertinentes applicables aux médias et mettre en place des procédures spécifiques afin de faire en sorte que les médias soient rapidement informés et aient la possibilité de contester toute mesure de modération de contenu avant sa mise en œuvre."
- 2ème partie* ces termes

amendement 513

- 1ère partie* "Les fournisseurs de services intermédiaires utilisent des conditions générales équitables, non discriminatoires et transparentes. Ils rédigent ces conditions générales dans un langage clair, simple, intelligible et sans ambiguïté et les rendent publiquement disponibles dans un format facilement accessible et lisible par une machine, dans les langues de l'État membre auquel le service est destiné."
- 2ème partie* "Dans leurs conditions générales, les fournisseurs de services intermédiaires respectent la liberté d'expression, la liberté et le pluralisme des médias, ainsi que les autres libertés et droits fondamentaux"
- 3ème partie* "consacrés par la charte, de même que les règles applicables aux médias dans l'Union."

Verts/ALE:

amendement 540

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion du point c
- 2ème partie* le point c

députés:

amendement 8

- 1ère partie* "Le présent règlement devrait compléter, sans toutefois en affecter l'application, les règles résultant d'autres actes du droit de l'Union régissant certains aspects de la prestation de services intermédiaires, en particulier la directive 2000/31/CE, à l'exception des modifications introduites par le présent règlement, la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil telle que modifiée et le règlement (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil. Par conséquent, le présent règlement n'affecte pas ces autres actes, qui doivent être considérés comme *lex specialis* au regard du cadre généralement applicable défini dans le présent règlement. Toutefois, les dispositions du présent règlement devraient s'appliquer aux aspects qui ne sont pas ou ne sont pas pleinement traités par ces autres actes ainsi qu'aux aspects pour lesquels ces autres actes laissent aux États membres la possibilité d'adopter certaines mesures au niveau national."
- 2ème partie* "Pour aider les États membres et les fournisseurs de service, la Commission devrait fournir des orientations sur la manière, d'une part, d'interpréter l'interaction entre les différents actes de l'Union et le présent règlement ainsi que leur nature complémentaire et, d'autre part, de prévenir le dédoublement des exigences imposées aux fournisseurs ou d'éventuels conflits d'interprétation d'exigences similaires. En particulier, les lignes directrices devraient clarifier tout conflit potentiel entre les conditions et obligations énoncées dans les actes juridiques visés dans le présent règlement, en expliquant quel acte juridique devrait prévaloir."

amendement 24

- 1ère partie* "Une page ou un site internet peut contenir des éléments pouvant être considérés comme des services de «simple transport», de «mise en cache» ou d'«hébergement», par conséquent les règles d'exemption de responsabilité devraient s'appliquer à chacun d'eux."
- 2ème partie* "Par exemple, un moteur de recherche pourrait agir uniquement en tant que service de «mise en cache» pour les informations incluses dans les résultats d'une recherche. Les éléments affichés avec les résultats, comme les annonces publicitaires en ligne, devraient, cependant, rester conformes aux exigences en matière de services d'hébergement."

amendement 106

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion du paragraphe 4

2ème partie le paragraphe 4

amendement 288

1ère partie "Les plateformes en ligne veillent à ce que les bénéficiaires du service puissent facilement choisir en connaissance de cause lorsqu'ils donnent leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2016/679 aux fins de la publicité ciblée, en leur fournissant des informations utiles,"

2ème partie "y compris des informations sur la manière dont leurs données seront monétisées. Les plateformes en ligne s'assurent que le refus de donner son consentement n'est pas plus compliqué et ne demande pas plus de temps au bénéficiaire que de le donner."

Divers

Les amendements 501 à 508, 557 et 558 ont été retirés.

### 13. Protection des animaux pendant le transport

Proposition de résolution: B9-0057/2022/REV

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil et de la Commission B9-0057/2022/REV (commission ANIT)					
§ 1	12	The Left	AN	-	208, 394, 93
Après le § 1	7	députés	AN	-	123, 541, 31
§ 4	5	ID	AN	-	144, 518, 31
§ 6	§	texte original	div		
			1/AN	+	648, 7, 40
			2/AN	+	534, 87, 74
§ 8	§	texte original	div		
			1/AN	+	659, 7, 29
			2/AN	+	498, 123, 74
§ 9	§	texte original	div		
			1/AN	+	649, 8, 38
			2/AN	+	552, 126, 17
			3/AN	+	539, 145, 10

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Après le § 9	29	The Left	AN	-	166, 508, 19
§ 10	§	texte original	div		
			1/AN	+	648, 11, 36
			2/AN	+	563, 123, 9
			3/AN	+	570, 104, 21
§ 11	§	texte original	div		
			1/AN	+	658, 30, 7
			2/AN	+	509, 93, 93
			3/AN	+	584, 90, 21
Après le § 12	30	The Left	AN	-	184, 495, 16
Après le § 16	8	députés	AN	-	132, 540, 23
§ 17	§	texte original	div		
			1/AN	+	639, 53, 3
			2/AN	+	592, 93, 10
§ 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	637, 11, 47
			2/AN	+	395, 243, 57
§ 19	§	texte original	AN	+	448, 210, 37
§ 20	§	texte original	div		
			1/AN	+	617, 46, 31
			2/AN	+	369, 286, 40
§ 26	§	texte original	div		
			1/AN	+	649, 8, 38
			2/AN	+	508, 150, 37
Après le § 42	13	The Left	AN	-	196, 445, 54
§ 60	§	texte original	div		
			1/AN	+	660, 6, 29
			2/AN	+	587, 99, 9

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 63	§	texte original	div		
			1/AN	+	608, 33, 53
			2/AN	+	399, 252, 43
§ 70	§	texte original	div		
			1/AN	+	646, 10, 39
			2/AN	+	530, 156, 9
§ 78	§	texte original	div		
			1/AN	+	667, 20, 8
			2/AN	+	507, 144, 44
§ 87	14	The Left	AN	-	104, 541, 50
	10	députés	div		
			1/AN	-	308, 372, 14
			2/AN	-	278, 402, 14
	§	texte original	div		
			1/AN	+	641, 44, 9
2/AN			+	451, 199, 45	
§ 88	§	texte original	div		
			1/AN	+	671, 22, 2
			2/AN	+	630, 60, 5
§ 91	15	The Left	AN	-	202, 481, 12
§ 94	9	députés	AN	-	100, 574, 21
	16	The Left	AN	-	97, 535, 63
	§	texte original	div		
			1/AN	+	681, 3, 11
			2/AN	+	613, 70, 12

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 96	17	The Left	AN	-	300, 362, 33
Après le § 96	18	The Left	AN	-	204, 443, 48
§ 104	1 = 3 =	PPE, S&D Renew	AN	+	372, 280, 43
	§	texte original	div		
			1/AN	↓	
			2/AN	↓	
			3/AN	↓	
4/AN	↓				
Après le § 104	19	The Left	AN	-	236, 420, 39
§ 110	2 = 4 =	PPE, S&D Renew	AN	+	428, 223, 44
	20	The Left	AN	-	156, 527, 11
§ 111	§	texte original	div		
			1/AN	+	629, 23, 43
			2/AN	+	581, 109, 5
Après le § 111	21	The Left	AN	+	366, 292, 36
	22	The Left	AN	-	248, 396, 51
§ 113	§	texte original	div		
			1/AN	+	656, 6, 33
			2/AN	+	543, 139, 13
§ 116	§	texte original	div		
			1/AN	+	659, 32, 4
			2/AN	+	559, 130, 6
§ 121	§	texte original	div		
			1/AN	+	637, 14, 44
			2/AN	+	519, 152, 24
§ 123	§	texte original	div		
			1/AN	+	647, 15, 33

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
			2/AN	+	503, 178, 14
Après le § 125	23	The Left	AN	-	245, 405, 43
Après le § 129	24	The Left	AN	-	261, 385, 49
§ 130	11	députés	AN	-	301, 348, 46
§ 131	25	The Left	AN	-	172, 480, 41
Après le § 131	26	The Left	AN	-	233, 410, 50
	27	The Left	AN	-	221, 392, 80
	28	The Left	AN	-	120, 500, 75
§ 135	§	texte original	div		
			1/AN	+	677, 15, 3
			2/AN	+	529, 157, 9
Après le § 139	6	ID	AN	-	147, 473, 72
Proposition de recommandation (ensemble du texte)			AN	+	557, 55, 78

*Demandes de vote séparé*  
The Left: §§ 19, 20

*Demandes de votes par division*

ECR:  
§ 94

*1ère partie* "invite les États membres à s'assurer que la température soit optimale à l'intérieur des véhicules pour les espèces transportées à tout moment du trajet, que le moyen de transport soit à l'arrêt ou en mouvement et quelle que soit la température extérieure; invite en outre les États membres à appliquer strictement les normes en matière de température minimale et maximale à l'intérieur des moyens de transport, comme le prévoit le règlement (CE) n° 1/2005;"

*2ème partie* "estime que les États membres ne devraient approuver un voyage, un carnet de route ou un transport planifié que lorsque les températures prévues pour toute la durée du voyage sont comprises entre 5 °C et 30 °C, quel que soit le moyen de transport utilisé, à moins que celui-ci ne soit équipé de systèmes de climatisation capables de maintenir les températures dans la fourchette requise;"

The Left:  
§ 6

*1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "souligne que les mauvaises pratiques ne sont pas généralisées à l'ensemble du secteur;"

*2ème partie* ces termes

§ 8

*1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "dans la mesure du possible"

*2ème partie* ces termes

§ 60	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le cas échéant"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 63	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "pour les voyages sur de longues distances"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 70	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "s'accompagnent" et "d'obstacles bureaucratiques supplémentaires susceptibles de"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 78	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "ainsi que l'utilisation éventuelle de moniteurs portables et de marqueurs biochimiques"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 111	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "sur de longues distances"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 113	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le cas échéant"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 116	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le cas échéant"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 123	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "ou, en dernier recours, d'un professionnel certifié disposant des compétences nécessaires,"
<i>2ème partie</i>	ces termes
amendement 10	
<i>1ère partie</i>	"estime qu'à l'avenir, dans la législation, la durée du transport ne devrait pas dépasser huit heures, et qu'il convient de tenir compte des caractéristiques géographiques spécifiques de certaines régions, telles que les îles, les régions ultrapériphériques et les régions éloignées; souligne que la durée maximale du voyage doit s'appliquer à tous les moyens de transport,"
<i>2ème partie</i>	"à l'exception du transport par voie maritime; recommande que la durée maximale du voyage soit fixée à 24 heures pour le transport par voie maritime;"
Verts/ALE:	
§ 18	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "respectent pleinement" et "ou"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 20	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "l'éducation dans les écoles et" et "publicitaires"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 26	
<i>1ère partie</i>	"invite la Commission et les États membres à réviser le règlement (CE) n° 1/2005 afin que les conducteurs n'aient pas à choisir entre le respect de la réglementation et la préservation du bien-être des animaux,"
<i>2ème partie</i>	"en particulier l'obligation de s'arrêter et de se reposer, qui peut parfois porter atteinte au bien-être des animaux;"

§ 87	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "des animaux domestiques destinés à l'abattage", "en principe" et "et les zones où les infrastructures sont peu développées"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 121	
<i>1ère partie</i>	"relève qu'il est nécessaire d'étudier les possibilités d'améliorer la qualité du transport maritime des animaux reproducteurs en bonne santé"
<i>2ème partie</i>	"et de leur permettre de se reposer dans le véhicule lorsque leur déchargement pourrait compromettre leur état de santé;"
§ 135	
<i>1ère partie</i>	"relève qu'il est nécessaire d'examiner les moyens d'améliorer la qualité du transport des animaux reproducteurs en bonne santé"
<i>2ème partie</i>	"et de leur permettre de se reposer dans le véhicule lorsque leur déchargement est susceptible de mettre en péril leur état de santé;"
ID:	
§ 17	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "y compris les fonds du second pilier de la PAC"
<i>2ème partie</i>	ces termes
§ 88	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "réexaminées de manière à"
<i>2ème partie</i>	ces termes
The Left, ID:	
§ 9	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "lorsque cela est possible" et "d'origine végétale,"
<i>2ème partie</i>	"lorsque cela est possible"
<i>3ème partie</i>	"d'origine végétale,"
§ 10	
<i>1ère partie</i>	ensemble du texte à l'exclusion des termes: "dans la mesure du possible," et "notamment au titre de la politique agricole commune (PAC),"
<i>2ème partie</i>	"dans la mesure du possible,"
<i>3ème partie</i>	"notamment au titre de la politique agricole commune (PAC),"

§ 11

*1ère partie*

ensemble du texte à l'exclusion des termes: "rappelle toutefois que le transport d'animaux peut contribuer à enrichir le patrimoine génétique dans les exploitations agricoles, par exemple dans les pays tiers, et note que, dans certains cas, la reproduction naturelle et/ou par la lignée maternelle des espèces nécessite un transport à partir des centres de reproduction, des unités de «multiplication» et des exploitations agricoles vers d'autres exploitations;" et "la PAC et d'autres"

*2ème partie*

"rappelle toutefois que le transport d'animaux peut contribuer à enrichir le patrimoine génétique dans les exploitations agricoles, par exemple dans les pays tiers, et note que, dans certains cas, la reproduction naturelle et/ou par la lignée maternelle des espèces nécessite un transport à partir des centres de reproduction, des unités de «multiplication» et des exploitations agricoles vers d'autres exploitations;"

*3ème partie*

"la PAC et d'autres"

ECR, ID:

§ 104

*1ère partie*

ensemble du texte à l'exclusion des termes: "pour toutes les espèces animales et tous les âges", "en particulier", " pour les animaux non sevrés; demande instamment à la Commission d'interdire le transport d'animaux très jeunes (bovins, ovins, caprins ou porcins et équidés domestiques) d'un âge inférieur à 35 jours; estime que le transport d'animaux non sevrés âgés de plus de 35 jours devrait être évité et n'être autorisé que dans les cas où la durée du transport est inférieure à deux heures; estime que la restriction du transport de ces animaux doit être sérieusement envisagée dans le futur règlement," et "également"

*2ème partie*

"pour toutes les espèces animales et tous les âges"

*3ème partie*

"en particulier"

*4ème partie*

"pour les animaux non sevrés; demande instamment à la Commission d'interdire le transport d'animaux très jeunes (bovins, ovins, caprins ou porcins et équidés domestiques) d'un âge inférieur à 35 jours; estime que le transport d'animaux non sevrés âgés de plus de 35 jours devrait être évité et n'être autorisé que dans les cas où la durée du transport est inférieure à deux heures; estime que la restriction du transport de ces animaux doit être sérieusement envisagée dans le futur règlement," et "également"